

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR JEMA Thiers 2019

- La fiche d'inscription complétée et signée (2 pages)
- Le règlement de la manifestation signée (2 pages)
- L'autorisation utilisation des prises de vues complétée et signée
- Une attestation d'assurance responsabilité civile valable aux 6 et 7 avril 2019
- 3 photographies de vos réalisations permettant d'apprécier la qualité de vos productions (couleurs, gros plan, détails ...)
- Le règlement de frais de bouche des repas de midi (chèque à l'ordre de l'Atrium, à envoyer après confirmation de sélection)

Pour les artistes :

- Justificatif URSSAF ou à la Maison des artistes

Pour les artisans :

- Justificatif d'inscription au Répertoire des métiers d'art

L'ensemble des documents est à envoyer à

usinedumay@thiers.fr

ou

Mairie de Thiers – Service Economie Sociale et Solidaire
1, rue François Mitterrand
63 300 Thiers

Au plus tard le 1^{er} février 2019

Pour tout renseignement complémentaire

Sylvie Barros – 04 73 80 90 98 ou usinedumay@thiers.fr